



États financiers consolidés

Au 31 décembre 2021 et
pour l'exercice clos à cette date



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de
Kiwetinohek Energy Corp.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Kiwetinohek Energy Corp. (la « Société »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2021 et 2020, et l'état consolidé du résultat net et du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Regroupements d'entreprises – Se reporter à la note 4 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Au cours de l'exercice, la Société a conclu l'acquisition de Simonette et de Distinction Energy Corp., et a comptabilisé les actifs acquis et les passifs repris à la juste valeur, y compris les immobilisations corporelles. Pour déterminer la juste valeur des immobilisations corporelles, la direction devait formuler des hypothèses concernant les prix du pétrole et du gaz naturel, les réserves, les coûts d'exploitation et de mise en valeur futurs et les taux d'actualisation.

Bien que plusieurs estimations et hypothèses soient nécessaires pour déterminer la juste valeur des immobilisations corporelles, les estimations et les hypothèses auxquelles est associé le degré de subjectivité le plus élevé concernent les réserves et les taux d'actualisation. Cela a nécessité un degré élevé de jugement de la part de l'auditeur et un travail d'audit plus étendu, y compris le recours à des spécialistes de la juste valeur.

Traitement de la question clé de l'audit au cours de l'audit

Nos procédures d'audit liées aux réserves et aux taux d'actualisation utilisés pour déterminer la juste valeur des immobilisations corporelles ont notamment inclus les aspects suivants :

- ∞ Nous avons évalué les évaluateurs de réserves de la Société en examinant les rapports et en évaluant l'étendue de leurs travaux et de leurs constatations, et en évaluant la compétence, la capacité et l'objectivité de ces derniers par l'évaluation de leurs qualifications professionnelles et leur expérience pertinentes.
- ∞ Nous avons évalué le caractère raisonnable des réserves en testant l'information financière source sous-jacente aux réserves et en la comparant aux volumes des réserves.
- ∞ Avec l'aide de spécialistes de la juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation utilisés en testant l'information source qui sous-tend la détermination des taux d'actualisation et en établissant une fourchette d'estimations indépendantes et en les comparant aux taux d'actualisation choisis par la direction.

Immobilisations corporelles – Biens pétroliers et gaziers – Se reporter à la note 5 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les immobilisations corporelles de la Société comprennent les actifs liés à la mise en valeur et à la production de pétrole et de gaz. Les biens pétroliers et gaziers sont amortis pour déplétion selon le mode des unités d'œuvre (l'« amortissement pour déplétion ») en fonction d'une estimation du total des réserves prouvées et probables de pétrole et de gaz naturel. La Société fait appel à des évaluateurs de réserves indépendants pour estimer les réserves de pétrole et de gaz naturel à l'aide d'estimations, d'hypothèses et de données techniques. L'établissement des réserves prouvées et probables de pétrole et de gaz de la Société aux fins de la détermination de l'amortissement pour déplétion exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses importantes au sujet des prix futurs du pétrole et du gaz, des réserves et des coûts d'exploitation et de mise en valeur futurs.

Étant donné le degré important de jugement dont a dû faire preuve la direction à l'égard des prix futurs du pétrole et du gaz, des réserves et des coûts d'exploitation et de mise en valeur futurs, ces estimations et ces hypothèses présentent un haut niveau d'incertitude. L'audit de ces estimations et de ces hypothèses a nécessité l'exercice du jugement de l'auditeur dans l'application des procédures d'audit et l'évaluation des résultats de ces procédures.

Traitement de la question clé de l'audit au cours de l'audit

Nos procédures d'audit liées aux prix futurs du pétrole et du gaz, aux réserves et aux coûts d'exploitation et de mise en valeur futurs utilisés pour déterminer l'amortissement pour déplétion ont notamment inclus les aspects suivants :

- ∞ Nous avons évalué les prix futurs du pétrole et du gaz en établissant de façon indépendante une fourchette raisonnable de prévisions en fonction de prévisions établies par des tiers reconnus et de données de marché, et en comparant ces prévisions aux prix futurs choisis par la direction.
- ∞ Nous avons évalué les évaluateurs de réserves de la Société en examinant les rapports et en évaluant l'étendue de leurs travaux et de leurs constatations, et en évaluant la compétence, la capacité et l'objectivité de ces derniers par l'évaluation de leurs qualifications professionnelles et leur expérience pertinentes.
- ∞ Nous avons évalué le caractère raisonnable des réserves en testant l'information financière source sous-jacente aux réserves et en la comparant aux volumes des réserves.
- ∞ Nous avons évalué le caractère raisonnable des coûts d'exploitation et de mise en valeur futurs en testant l'information financière source qui sous-tend l'estimation et en évaluant si ces coûts concordent avec les éléments probants obtenus concernant d'autres aspects de l'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- ∞ du rapport de gestion;
- ∞ des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ∞ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- ∞ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- ∞ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- ∞ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- ∞ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ∞ Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est David Langlois.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Calgary (Alberta)
Le 23 mars 2022

Bilan consolidé
(en milliers de dollars canadiens)

Aux 31 décembre	Note	2021	2020
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		2 343	54 476
Débiteurs	19	43 179	2 807
Charges payées d'avance et dépôts		2 035	409
		47 557	57 692
Actifs de prospection et d'évaluation	7	29 604	76 296
Immobilisations corporelles	5	534 707	600
Coûts de mise en valeur de projets	6	2 469	—
Participation dans une entreprise associée	8	—	36 731
Fonds détenus en fiducie		—	1 674
Total de l'actif		614 337	172 993
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		54 397	2 963
Contrepartie au titre des paiements éventuels	4	5 000	—
Contrats de gestion des risques	19	26 115	—
Obligations locatives		594	328
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	12	6 210	—
		92 316	3 291
Passif à long terme		—	1 674
Contrepartie au titre des paiements éventuels	4	6 551	—
Obligations locatives		—	177
Contrats de gestion des risques	19	2 688	—
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	12	82 480	1 597
Emprunts	10	32 868	—
Total du passif		216 903	6 739
Capitaux propres			
Capital social	14	435 381	187 169
Surplus d'apport		24 301	8 057
Déficit		(62 248)	(28 972)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires		397 434	166 254
Participations ne donnant pas le contrôle	4	—	—
Total des capitaux propres		397 434	166 254
Total du passif et des capitaux propres		614 337	172 993
Engagements	13		
Événements postérieurs à la date de clôture	23		

Se reporter aux notes annexes.

Approuvé par le conseil d'administration :

(signé) « Kevin Brown »

Kevin Brown

Président du conseil d'administration

(signé) « Steve Sinclair »

Steve Sinclair

Président du comité d'audit

État consolidé du résultat net et du résultat global
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2021	2020
Produits des activités ordinaires			
Ventes de marchandises découlant de la production	9	182 668	9 758
Produits tirés des activités de commercialisation	9	114 517	–
Charges au titre des redevances		(19 526)	(604)
Produits des activités ordinaires, déduction faite des redevances		277 659	9 154
Autres produits			
Quote-part du bénéfice d'une entreprise associée	8	19 618	12 878
Perte latente sur les contrats de gestion des risques	19	(28 588)	–
Perte réalisée sur les contrats de gestion des risques	19	(36 306)	–
Autres produits		1 414	324
Honoraires de gestion		957	387
Total des produits des activités ordinaires et des autres produits		234 754	22 744
Charges			
Charges d'exploitation		29 272	2 722
Frais de transport		18 193	226
Charges liées aux activités de commercialisation		107 686	–
Prospection et évaluation	7	56 238	16 359
Frais généraux et administratifs		12 676	5 628
Coûts de restructuration	20	2 458	–
Dépilation et amortissement	5	30 203	473
Charges financières	17	4 585	84
Rémunération fondée sur des actions	15	14 472	2 121
Coûts d'acquisition	4	8 903	–
Coûts liés à une entente de règlement	4	10 000	–
Contrepartie au titre des paiements éventuels	4	5 037	–
Profit sur acquisition	4	(32 843)	–
Total des charges		266 880	27 613
Perte nette avant impôt		(32 126)	(4 869)
Économie d'impôt sur le résultat			
Exigible		–	–
Différé	18	(9 811)	–
Total de l'économie d'impôt sur le résultat		(9 811)	–
Perte nette et perte globale		(22 315)	(4 869)
Bénéfice net (perte nette) et bénéfice global (perte globale) attribuable aux éléments suivants :			
Actionnaires ordinaires		(41 511)	(4 869)
Participations ne donnant pas le contrôle	4	19 196	–
Perte nette et perte globale		(22 315)	(4 869)
Perte nette par action			
De base et diluée	11	(0,70)	(0,36)

Se reporter aux notes annexes.

État consolidé des variations des capitaux propres
(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2021	2020
Capitaux propres			
Capital social			
Solde au début		187 169	128 048
Émission de capital social	14	248 212	59 121
Solde à la fin		435 381	187 169
Surplus d'apport			
Solde au début		8 057	5 936
Rémunération fondée sur des actions	15	14 472	2 121
Options sur actions de remplacement	4	1 772	—
Solde à la fin		24 301	8 057
Déficit			
Solde au début		(28 972)	(24 103)
Perte nette et perte globale		(41 511)	(4 869)
Élimination d'une participation ne donnant pas le contrôle	4	8 235	—
Solde à la fin		(62 248)	(28 972)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires		397 434	166 254
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde au début		—	—
Regroupement d'entreprises	4	90 771	—
Bénéfice net		19 196	—
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	4	(101 732)	—
Élimination d'une participation ne donnant pas le contrôle	4	(8 235)	—
Solde à la fin		—	—
Total des capitaux propres		397 434	166 254

Se reporter aux notes annexes.

Tableau consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Activités d'exploitation			
Perte nette		(22 315)	(4 869)
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :			
Rémunération fondée sur des actions	15	14 472	2 121
Amortissement	5	30 203	473
Prospection et évaluation	7	52 842	13 674
Quote-part du bénéfice net d'une entreprise associée	8	(19 618)	(12 878)
Actions émises en contrepartie de services		287	117
Perte latente sur les contrats de gestion des risques	19	28 588	—
Désactualisation	12,17	654	17
Intérêts sur les obligations locatives	17	71	67
Amortissement des coûts de financement différés	17	901	—
Économie d'impôt différé	18	(9 811)	—
Contrepartie au titre des paiements éventuels	4	5 037	—
Profit sur acquisition	4	(32 843)	—
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	21	(11 977)	(382)
Dépenses relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	12	(671)	—
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		35 820	(1 661)
Activités d'investissement			
Acquisition par l'entremise de regroupements d'entreprises	4	(282 414)	—
Trésorerie acquise dans le cadre de regroupements d'entreprises	4	95 759	—
Prospection et évaluation	7	(3 816)	(6 159)
Fonds détenus en fiducie		—	(1 442)
Immobilisations corporelles	5	(44 615)	(133)
Coûts de mise en valeur de projets	6	(2 469)	—
Participation dans une entreprise associée	8	(40 113)	(23 853)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	21	12 278	(277)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(265 390)	(31 864)
Activités de financement			
Émission d'actions ordinaires	14	147 490	59 004
Frais d'émission d'actions		(1 297)	—
Fonds reçus au titre d'actions à émettre		—	1 442
Montant prélevé sur la facilité de crédit	10	157 005	—
Remboursement sur la facilité de crédit	10	(122 308)	—
Coûts de financement différés	10	(2 731)	—
Remboursement d'obligations locatives		(722)	(413)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		177 437	60 033
Variation nette de la trésorerie		(52 133)	26 508
Trésorerie au début		54 476	27 968
Trésorerie à la fin		2 343	54 476
Charges financières décaissées		2 133	2

Se reporter aux notes annexes.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Nature et description de la Société

Kiwetinohek Energy Corp. (« Kiwetinohek » ou la « Société ») est une société par actions constituée le 22 septembre 2021 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société a été constituée dans le cadre du regroupement de Kiwetinohek Resources Corp. (« KRC ») et de Distinction Energy Corporation (« Distinction », auparavant appelée Delphi Energy Corp.), tel qu'il est décrit à la note 4. Les actions ordinaires de Kiwetinohek ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « KEC » le 14 janvier 2022.

La mission de Kiwetinohek est de développer une entreprise rentable axée sur la transition énergétique qui fournit de l'énergie propre, fiable, acheminable et à faible coût. La Société exploite et produit du gaz naturel et des produits connexes et s'emploie à développer des projets de production d'énergie renouvelable, de production au gaz naturel, de capture de carbone et d'énergie propre à l'hydrogène.

Le siège social de la Société est situé au 250 – 2nd Street SW, bureau 1900, Calgary (Alberta) T2P 0C1.

2. Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sur la base de la continuité de l'exploitation, et sont présentés en dollars canadiens.

Déclaration de conformité et autorisation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »). La Société a appliqué de manière cohérente les mêmes méthodes comptables pour tous les exercices présentés.

La publication des états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 23 mars 2022.

Conjoncture économique et incidence de la COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'éclosion d'une souche du nouveau coronavirus (la « COVID-19 ») de pandémie. L'incertitude persistante quant aux prix des marchandises en raison de la baisse de la demande découlant de la COVID-19 et de l'offre excédentaire de pétrole brut devrait continuer d'inciter à la prudence.

La durée de la COVID-19 demeure inconnue pour le moment, et il n'est pas possible d'estimer de façon fiable l'incidence que la durée et la gravité de ces événements auront sur les résultats financiers et la situation financière de la Société au cours des périodes futures. Ces conditions économiques ont créé de plus grandes incertitudes quant à l'augmentation du risque de crédit lié aux contreparties et à la valeur des immobilisations corporelles et des actifs de prospection et d'évaluation à long terme. La Société a intégré l'incidence prévue de la COVID-19 dans ses estimations et jugements dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes et estimations comptables

Lorsqu'une méthode comptable s'applique à une note particulière des états financiers, la méthode est décrite en italique et en grisé dans cette note, avec les informations financières ainsi que les estimations et jugements comptables connexes des principaux postes, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Note	Sujet	Méthode comptable	Estimations et jugements comptables
Regroupements d'entreprises	4	Regroupements d'entreprises	✓	✓
Actifs à long terme	5	Immobilisations corporelles	✓	✓
	6	Coûts de mise en valeur de projets	✓	
	7	Actifs de prospection et d'évaluation	✓	✓
Participation dans une entreprise associée	8	Participation dans une entreprise associée	✓	
Activités d'exploitation	9	Produits	✓	
	11	Nombre moyen pondéré d'actions	✓	
Obligations	10	Emprunts	✓	
	12	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	✓	✓
	13	Engagements	✓	
Capital	14	Capital social	✓	
	15	Régimes de rémunération fondée sur des actions	✓	✓
	16	Gestion du capital		
Autres	17	Charges financières		
	18	Impôt sur le résultat	✓	✓
	19	Instruments financiers et gestion du risque	✓	✓
	20	Coûts de restructuration		
	21	Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
	22	Transactions entre parties liées	✓	
	23	Événements postérieurs à la date de clôture	✓	

D'autres principales méthodes et estimations comptables applicables à la Société sont résumées ci-après.

Entreprises communes

La Société exerce une partie de ses activités pétrolières et gazières par l'intermédiaire d'entreprises communes, qui sont des partenariats dans lesquels les parties ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entreprise. Une entreprise commune fait l'objet d'un contrôle conjoint en vertu duquel le consentement unanime est requis pour prendre les décisions concernant les activités pertinentes et les dépenses d'investissement. La Société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges qui découlent de l'entreprise commune.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Transactions de prise d'intérêt

La Société peut conclure un accord d'affermage en vertu duquel elle s'engage, à titre d'amodiateur, à financer sa quote-part ainsi qu'une partie des dépenses de prospection et de mise en valeur de l'amodiateur en échange d'une participation directe dans le bien visé par l'accord d'affermage. Ces dépenses sont reflétées dans les états financiers de la Société lorsque les travaux de prospection et de mise en valeur sont effectués, conformément aux méthodes comptables décrites ci-dessus.

Consolidation de filiales

Les états financiers comprennent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société (ses filiales). La Société a le contrôle lorsqu'elle :

1. détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
2. est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
3. a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Société doit réévaluer si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle considère qu'elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. Lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, la Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents, y compris les suivants :

1. le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion;
2. les droits de vote potentiels détenus par la Société, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties;
3. les droits découlant d'autres accords contractuels;
4. les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les résultats des votes lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société consolide la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle perd le contrôle de celle-ci. Plus précisément, les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont comptabilisés en résultat net à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Toutes les transactions intersociétés sont éliminées à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales sont identifiées séparément de la participation de la Société dans leur capital. Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées à la juste valeur à l'acquisition et comprennent ultérieurement la part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres. Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

Transport

Les frais de transport payés par la Société pour le transport du pétrole brut, du gaz naturel, du condensat et des liquides de gaz naturel jusqu'au moment du transfert du titre de propriété sont comptabilisés lorsque le transport est fourni.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Cette condition est considérée comme remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel.

Secteurs opérationnels

La Société exerce ses activités dans deux secteurs, soit le secteur en amont, qui vise la prospection et la mise en valeur de réserves de pétrole et de gaz naturel dans l'Ouest canadien, et le secteur de l'énergie verte, qui vise l'évaluation et l'élaboration de solutions à faibles émissions de carbone pour le secteur de l'énergie et l'accès aux marchés en aval, dont ceux de l'énergie et de l'hydrogène. Les secteurs opérationnels sont présentés séparément si certains seuils quantitatifs sont atteints, conformément à IFRS 8. À l'heure actuelle, le secteur en amont constitue l'unique secteur opérationnel de la Société.

Futures prises de position faisant autorité en comptabilité

Les futures prises de position faisant autorité en comptabilité publiées et non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2021 sont présentées ci-dessous. La Société a l'intention d'adopter ces normes lorsqu'elles entreront en vigueur. Elle évalue actuellement leur incidence sur les états financiers consolidés, le cas échéant, et ne s'attend pas à ce que cette incidence soit importante.

IAS 1, Présentation des états financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les modifications apportées au classement des passifs à titre de passifs non courants comprennent l'exigence selon laquelle le droit de différer le règlement doit être substantiel et exister à la fin de la période de présentation de l'information financière.

IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les modifications apportées à IAS 8 comprennent des clarifications supplémentaires sur la détermination des changements de méthodes comptables par rapport aux changements d'estimations comptables. L'élaboration d'estimations comptables comprend le choix d'une technique d'évaluation et le choix des données à utiliser pour l'application de la technique d'évaluation choisie.

IAS 16, Immobilisations corporelles

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, le produit de la vente d'éléments avant que les immobilisations corporelles ne soient prêtes à être utilisées est comptabilisé en résultat net, de même que le coût de production de ces éléments.

IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, IAS 37 exige la comptabilisation de contrats déficitaires lorsque les coûts inévitables engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus en vertu de ce contrat. Les coûts inévitables d'un contrat reflètent le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution. Les modifications comprennent des clarifications sur les coûts marginaux et la répartition des autres coûts directs à titre de coûts inclus dans l'exécution d'un contrat.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions qui répondent à la définition d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, qui prévoit l'évaluation des actifs identifiables acquis et des passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les actifs d'impôt différé découlant du regroupement d'entreprises sont comptabilisés à la date d'acquisition.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les résultats des filiales ou des actifs acquis sont inclus dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global à compter de la date de clôture de l'acquisition.

La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés, des titres de capitaux propres émis ou des passifs engagés par la Société à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise. Sont des exemples de formes de contrepartie la trésorerie, d'autres actifs, des instruments de capitaux propres, des options et une contrepartie éventuelle.

Un goodwill ou un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé si, à la date d'acquisition, la contrepartie totale transférée, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et les participations détenues auparavant sont respectivement supérieures ou inférieures aux montants nets des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

Estimations et jugements comptables

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, l'acquéreur est l'entité qui obtient le contrôle d'une autre entité. La date à laquelle l'acquéreur obtient le contrôle de l'entreprise acquise est la date d'acquisition, qui peut correspondre ou non à la date à laquelle a lieu officiellement le transfert de la contrepartie, l'acquisition des actifs et la reprise des passifs.

La détermination de la juste valeur des actifs identifiables acquis à la date d'acquisition peut nécessiter l'exercice d'un jugement important quant aux flux de trésorerie estimatifs acquis et d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'état consolidé du résultat net et du résultat global, si des informations nouvelles sont obtenues à propos des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient influé sur l'évaluation des montants comptabilisés à cette date. La direction a un an, à partir de la date d'acquisition, pour confirmer et finaliser les informations relatives aux faits et circonstances soutenant l'analyse de la juste valeur et les répartitions du prix d'achat connexes. Les variations de la juste valeur et les répartitions sont ajustées de façon rétrospective au cours des périodes ultérieures. Les jugements importants pourraient inclure des jugements à l'égard de l'évaluation des immobilisations corporelles, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et des contreparties éventuelles

Simonette

Le 17 février 2021, KRC et Distinction ont conclu diverses ententes visant une participation à parts égales dans une acquisition de biens pétroliers et gaziers de 320 M\$ dans la région de Simonette (l'« acquisition de Simonette »). L'acquisition de Simonette s'aligne sur la stratégie de la Société consistant à développer une entreprise qui est axée sur la transition énergétique et qui mise en premier lieu sur la constitution d'un portefeuille en amont de zones de ressources pétrolières et gazières dans l'Ouest canadien, en veillant à diversifier les risques et en se concentrant sur le gaz naturel riche en liquides.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'acquisition a été conclue le 28 avril 2021. Le prix d'achat comprend des paiements éventuels d'un montant maximal de 15 M\$ en fonction de la juste valeur à la date d'acquisition, requis si les prix moyens du pétrole brut dépassent le prix de référence du WTI, qui est de 56,00 \$ US le baril en 2021 et de 62,00 \$ US le baril en 2022. De ce montant, 7,5 M\$ peuvent être réglés en actions ordinaires de la Société, au gré de la Société. La contrepartie au titre des paiements éventuels a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation de Black et Scholes qui tient compte de la volatilité attendue, des taux d'intérêt sans risque et du prix d'exercice attendu à la date d'acquisition.

La Société a inclus une contrepartie au titre des paiements éventuels d'un montant estimatif de 6,5 M\$ dans le prix d'achat de l'acquisition de Simonette, et a par la suite réévalué le montant de la contrepartie au titre des paiements éventuels à 11,6 M\$ au 31 décembre 2021. En outre, la Société a comptabilisé une augmentation du passif de 5,0 M\$ à l'état consolidé du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les coûts d'acquisition totaux engagés dans le cadre de l'acquisition de Simonette se sont établis à 4,7 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. L'acquisition de Simonette a donné lieu à un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses de 32,8 M\$ découlant principalement d'une hausse des prix prévus à la date de clôture. Le 17 février 2021, KRC et Distinction ont toutes deux versé un paiement anticipé de 7,5 M\$ aux fins de l'acquisition de Simonette.

L'acquisition de Simonette a été comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises en vertu des normes IFRS, à l'aide de la méthode de l'acquisition en fonction de la juste valeur des actifs et des passifs nets ci-dessous, au moyen de taux d'actualisation fondés sur le prix qu'aurait payé un intervenant du marché. Les montants ci-dessous correspondent à des estimations faites par la direction à l'aide de l'information disponible au cours de la préparation des présents états financiers consolidés. Des modifications peuvent être apportées à ces montants au cours d'une période maximale de un an, à mesure que les valeurs assujetties à des estimations sont finalisées. La répartition préliminaire du prix d'achat s'établit comme suit :

	Au 28 avril 2021
Contrepartie du prix d'achat selon la convention d'achat et de vente	320 000
Contrepartie au titre des paiements éventuels	6 514
Contrepartie totale	326 514
Ajustements de clôture provisoires	(30 086)
	296 428
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis :	
Fonds de roulement	1 726
Immobilisations corporelles	345 066
Obligations locatives	(605)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(7 105)
Passifs d'impôt différé	(9 811)
	329 271
Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses	(32 843)
	296 428

À partir de la date d'acquisition, les ajustements de clôture provisoires ont diminué de 1,3 M\$, tandis que le fonds de roulement a augmenté de 0,01 M\$ et le passif d'impôt différé a diminué de 0,3 M\$, le tout se traduisant par une augmentation de 1,1 M\$ du profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Du 28 avril 2021 au 31 décembre 2021, les actifs de Simonette ont fourni un apport de 109,8 M\$ aux produits et de 70,5 M\$ au bénéfice net avant impôt de la Société. Si le regroupement d'entreprises avait eu lieu le 1^{er} janvier 2021, les produits générés par les actifs de Simonette se seraient chiffrés à 170,4 M\$, et le bénéfice net avant impôt se serait établi à 111,6 M\$ pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. L'information pro forma présentée n'est pas nécessairement représentative des résultats réels qui auraient été obtenus si l'acquisition de Simonette avait été conclue le 1^{er} janvier 2021.

Entente de règlement

Parallèlement à la clôture de l'acquisition de Simonette, KRC a acquis et réglé les obligations liées à un intéressement aux plus-values relatif aux participations acquises auprès de 1266580 B.C. Ltd., une société affiliée de Luminus Energy, dans le cadre de l'acquisition de Simonette. Le coût net total de l'intéressement aux plus-values s'établit à 10,0 M\$ et a été comptabilisé à titre de charge de règlement dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Distinction Energy Corp.

Le 16 octobre 2020, KRC a effectué un placement initial de 22,9 M\$ dans Distinction afin d'acquérir une participation de 25 %. Ce placement comprenait des bons de souscription d'actions qui ont été exercés le 15 janvier 2021, pour un montant de 40,0 M\$ (y compris les ajustements au titre du fonds de roulement). À la suite de l'exercice des bons de souscription, KRC détenait 4 870 980 (51,5 %) des actions ordinaires émises et en circulation de Distinction qui étaient auparavant comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. KRC a comptabilisé sa participation dans Distinction au moyen de la méthode de la mise en équivalence (note 8) entre le 16 octobre 2020 et le 28 avril 2021, soit la période au cours de laquelle KRC exerçait une influence notable, mais non le contrôle, sur Distinction.

Le 24 février 2021, Distinction a conclu le placement privé de 265 331 bons de souscription spéciaux (les « bons de souscription spéciaux ») au prix de 15 \$ par bon de souscription. Après que KRC et Distinction ont annoncé la conclusion d'une entente relativement à l'acquisition de Simonette le 17 février 2021, les équipes de direction des deux sociétés ont convenu du fait qu'une entité regroupée bénéficierait de certains avantages stratégiques, notamment sa taille, une stratégie d'entreprise améliorée, d'autres efficiences opérationnelles sur le plan financier et un potentiel de croissance lié à la stratégie intégrée de transition énergétique de KRC. Au 28 avril 2021, selon les changements survenus au sein du conseil d'administration, KRC détenait une participation donnant le contrôle dans Distinction.

En date du 25 juin 2021, tous les bons de souscription spéciaux étaient réputés avoir été exercés au nom de leurs détenteurs, sans que ces derniers n'aient dû prendre de mesure en ce sens. Le 14 juin 2021, KRC a acheté, dans le cadre d'un placement privé, 265 331 actions ordinaires de catégorie A de Distinction au prix de 15 \$ par action, et a conservé une participation de 51,5 % dans la société à la suite de l'exercice présumé des bons de souscription spéciaux.

Les coûts d'acquisition totaux engagés dans le cadre de l'acquisition de Distinction se sont établis à 4,2 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le regroupement avec Distinction est comptabilisé au moyen de la méthode de l'acquisition au 28 avril 2021. KRC a évalué sa participation de 51,5 % à la juste valeur immédiatement avant le regroupement. Aucune contrepartie n'a été transférée lorsque KRC a obtenu le contrôle de Distinction. La participation dans une entreprise associée a été évaluée à la juste valeur immédiatement avant l'acquisition, tandis que la participation ne donnant pas le contrôle a été évaluée en fonction de la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de Distinction à laquelle donnent droit les titres représentant des droits de propriété actuels au 28 avril 2021. La répartition préliminaire du prix d'achat s'établit comme suit :

	Au 28 avril 2021
Participation dans une entreprise associée	86 233
Quote-part du profit lié à la juste valeur à la date d'acquisition et réévaluations	10 589
Participation dans une entreprise associée immédiatement avant l'acquisition	96 822
Juste valeur des actifs net identifiables acquis :	
Fonds de roulement (déduction faite de la trésorerie acquise)	90 963
Immobilisations corporelles	107 042
Contrats de gestion des risques	(215)
Obligations locatives	(709)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(9 488)
	187 593
Participation ne donnant pas le contrôle	(90 771)
	96 822

À partir de la date d'acquisition, le fonds de roulement a diminué de 5,5 M\$, entraînant une diminution de 2,8 M\$ de la participation dans une entreprise associée immédiatement avant l'acquisition et une diminution de 2,6 M\$ de la participation ne donnant pas le contrôle.

Le total de la trésorerie acquise dans le cadre de l'acquisition de Distinction s'établit à 95,8 M\$. Du 28 avril 2021 au 31 décembre 2021, Distinction a fourni un apport de 68,7 M\$ aux produits et de 38,6 M\$ au bénéfice net avant impôt de la Société. Si le regroupement d'entreprises avait eu lieu le 1^{er} janvier 2021, les produits générés par Distinction se seraient chiffrés à 90,3 M\$, et le bénéfice net avant impôt se serait établi à 50,2 M\$ pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Regroupement avec Distinction

Le 28 juin 2021, KRC et Distinction ont annoncé un accord de regroupement aux termes d'un plan d'arrangement en vertu du droit des sociétés applicable (l'« arrangement »). Dans le cadre de l'arrangement, KRC a acquis la totalité des actions ordinaires de Distinction qu'elle ne détenait pas déjà (environ 50 %) par voie d'un échange à raison de 20 actions de KRC par action de Distinction.

Par suite du regroupement, les actions de la Société ont été regroupées à raison de 10 pour 1. La Société a émis 10,2 millions d'actions (101,7 millions d'actions avant le regroupement) afin d'acquérir les actions restantes de Distinction, ainsi que 0,6 million d'options sur actions de remplacement qui expireront le 24 avril 2022. Les droits ont été acquis sur toutes ces options le 28 avril 2021, et les options ont été évaluées à la valeur de marché des droits de remplacement, qui a été établie à 1,8 M\$. Ces options ont été incluses dans le placement de la Société dans Distinction immédiatement avant l'acquisition (note 8). Le regroupement a été conclu le 22 septembre 2021 (note 1). Aux termes de l'arrangement, Kiwetinohk reprend le statut d'émetteur assujéti de Distinction.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Participation ne donnant pas le contrôle

	2021	2020
Solde au début	—	—
Regroupement d'entreprises	90 771	—
Bénéfice net	19 196	—
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	(101 732)	—
Élimination d'une participation ne donnant pas le contrôle	(8 235)	—
Solde à la fin	—	—

5. Actifs au titre des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, qui comprennent les actifs liés à la mise en valeur et à la production de pétrole et de gaz, sont évalués au coût diminué du cumul de la dépréciation et de l'amortissement et du cumul des charges pour perte de valeur.

Les coûts qui sont directement attribuables au transfert d'un actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction sont inscrits à l'actif.

Les profits et les pertes à la cession de toute immobilisation corporelle sont déterminés en comparant le produit de la cession à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle connexe et sont comptabilisés à titre de profit ou de perte à la cession.

Amortissement

L'amortissement du mobilier, des améliorations locatives, des logiciels et du matériel de technologie de l'information et des autres actifs administratifs est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des actifs connexes, qui varie de 3 à 5 ans.

Actifs au titre de droits d'utilisation

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative pour les contrats de location dont la durée dépasse un an. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût et amorti sur la durée d'utilité estimative du bien. À la date de début, l'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. La valeur actualisée des paiements de loyers est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, du taux d'emprunt marginal de la Société.

Estimations et jugements comptables

Réserves

Il existe des incertitudes liées à l'estimation des quantités de réserves prouvées et probables et à la prévision des taux de production, du calendrier des dépenses et des taux de rendement internes futurs. Les données relatives aux réserves contiennent des estimations préparées par les évaluateurs de réserves indépendants de la Société à l'égard de certains biens pétroliers, gaziers et de liquides de gaz naturel (« LGN ») de la Société. Les données relatives aux biens pétroliers, gaziers et de LGN pourraient ultimement s'avérer inexactes.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les estimations des réserves et des ressources de pétrole, de LGN et de gaz naturel économiquement récupérables ainsi que des flux de trésorerie nets futurs dépendent nécessairement d'un certain nombre de facteurs et d'hypothèses variables, tels que la production historique de la zone par rapport à celle d'autres zones de production, les hypothèses relatives aux prix des marchandises, la qualité, la quantité et l'interprétation des données pertinentes disponibles, les coûts de remise en état et d'abandon futurs des sites, l'incidence supposée de la réglementation des organismes gouvernementaux et les hypothèses relatives aux prix futurs du pétrole, des LGN et du gaz naturel, les coûts d'exploitation, les redevances, les indemnités de départ et les taxes d'accise futurs, les dépenses d'investissement et les coûts de reconditionnement et de restauration, qui peuvent tous différer considérablement des résultats réels. Les écarts dans les estimations peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des immobilisations corporelles, des coûts de prospection et d'évaluation et des taux de déplétion. Les données relatives aux réserves sont préparées conformément au Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins du test de dépréciation. Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Société tient compte de la géographie, de la géologie, du profil de production et de l'infrastructure de ses actifs pour déterminer ses UGT. La Société examine la composition de ses UGT à chaque date de clôture afin d'évaluer si des changements sont requis à la lumière des circonstances et des faits nouveaux.

Les UGT sont évaluées pour déterminer s'il existe des indications de dépréciation internes ou externes à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. S'il existe une indication de dépréciation, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable à la valeur recouvrable de l'UGT, qui est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par un actif ou une UGT calculée au moyen d'un taux avant impôt, et la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché. Tout excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisé à titre de charge pour perte de valeur.

Déplétion

Lorsque des composantes importantes des immobilisations corporelles, comme les champs, les installations de traitement ou les gazoducs, ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées et amorties pour déplétion séparément en tant que composantes principales.

L'immobilisation corporelle est amortie pour déplétion selon le mode des unités d'œuvre en fonction des éléments suivants :

1. le total des réserves recouvrables estimatives, compte non tenu des redevances;
2. le total des coûts inscrits à l'actif plus les coûts de mise en valeur futurs estimatifs;
3. les quantités de pétrole et de gaz naturel sont converties en une unité de mesure commune en fonction de leur teneur en énergie relative, selon laquelle 6 000 pieds cubes de gaz naturel équivalent à un baril de pétrole.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Coût :	2021	2020
Solde au début	1 618	1 484
Acquisitions	451 504	—
Entrées – Biens pétroliers et gaziers	44 251	—
Entrées – Actif au titre du droit d'utilisation	9	1
Entrées – Autres	364	133
Variation au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	68 182	—
Solde à la fin	565 928	1 618
Cumul de la dépréciation et de l'amortissement		
Solde au début	(1 018)	(545)
Dépréciation	(30 203)	(473)
Solde à la fin	(31 221)	(1 018)
Solde net à la fin	534 707	600

Des coûts de mise en valeur futurs de 1,1 G\$ ont été inclus dans le calcul de la dépréciation (31 décembre 2020 – néant). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a inscrit directement aux immobilisations corporelles des frais généraux et administratifs de 1,4 M\$ (31 décembre 2020 – néant).

Il n'y avait aucun indice de dépréciation au 31 décembre 2021.

6. Coûts de mise en valeur des projets

Coûts de mise en valeur des projets

Les coûts de mise en valeur des projets liés aux travaux initiaux d'évaluation, de conception, de réglementation, d'environnement ou d'ingénierie, sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les coûts de mise en valeur des projets sont inscrits à l'actif lorsqu'il est probable que le projet sera un succès économique en fonction de l'évaluation des éléments suivants :

- 1. la faisabilité technique de l'achèvement du projet en vue de sa mise en service ou de sa vente;*
- 2. l'intention d'achever le projet et de le mettre en service ou de le vendre;*
- 3. la capacité à mettre en service ou à vendre le projet;*
- 4. la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables;*
- 5. la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le projet;*
- 6. les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable.*

Les coûts de mise en valeur des projets inscrits à l'actif sont comptabilisés au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les coûts de mise en valeur des projets sont évalués afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. S'il existe une indication de dépréciation, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable à la valeur recouvrable de l'actif, qui est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par un actif calculée au moyen d'un taux avant impôt, et la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché. Tout excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisé à titre de charge pour perte de valeur.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Coût :	2021	2020
Solde au début	–	–
Entrées	2 469	–
Solde à la fin	2 469	–

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a inscrit à l'actif des frais généraux et administratifs de 0,3 M\$ (31 décembre 2020 – néant), directement au poste Coûts de mise en valeur de projets.

7. Actifs de prospection et d'évaluation

Les coûts engagés avant l'obtention du droit établi d'explorer une zone donnée sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les coûts de prospection et d'évaluation comprennent les coûts liés à l'acquisition de licences, aux levés sismiques, aux acquisitions de terrains, aux services et études techniques, au forage de puits d'exploration et aux tests de même que les coûts estimatifs liés à la mise hors service d'immobilisations. Les coûts de prospection et d'évaluation sont cumulés dans les centres de coûts par champ ou par zone de prospection jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale soient déterminées. La faisabilité technique et la viabilité commerciale d'un projet de prospection dépendent 1) de l'affectation d'une quantité suffisante de réserves économiquement récupérables pour commencer la mise en valeur commerciale et 2) de l'obtention des approbations internes et externes nécessaires pour que la direction décide de commencer la mise en valeur commerciale.

Tout produit tiré de la production pendant qu'un actif en est à l'étape de la prospection et de l'évaluation est comptabilisé à titre de produits, et les résultats d'exploitation sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Une charge pour déplétion est comptabilisée à l'égard de ces actifs au moyen du mode des unités d'œuvre en fonction des réserves prouvées mises en valeur exploitées estimatives lorsqu'une estimation du total des volumes recouvrables est disponible, autrement la charge est comptabilisée selon le mode linéaire sur cinq ans. Les actifs de prospection et d'évaluation inexploités font l'objet d'un examen à chaque période afin de déterminer s'il y a variation de la valeur, et l'amortissement est comptabilisé sur la période de concession appropriée.

Après avoir déterminé la faisabilité technique et la viabilité commerciale, le projet de prospection est d'abord soumis à un test de dépréciation, puis transféré des actifs de prospection et d'évaluation aux immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes liés à la cession d'actifs de prospection et d'évaluation sont déterminés au moyen d'une comparaison entre le produit de la cession et la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation connexes, et ils sont comptabilisés à titre de profit ou de perte sur cession.

Dépréciation

Les actifs de prospection et d'évaluation sont évalués pour déterminer s'il existe des indicateurs de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière en fonction de facteurs qualitatifs, notamment l'expiration de la concession, les résultats de forage négatifs et l'intention ou la capacité de la Société de poursuivre la prospection. Les actifs de prospection et d'évaluation sont dépréciés au niveau des UGT. Une charge pour perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation excède la valeur recouvrable. Si la direction décide de ne pas poursuivre un projet de prospection et d'évaluation, tous les coûts connexes sont imputés aux charges de prospection et d'évaluation à ce moment.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Estimations et jugements comptables

L'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale requiert l'exercice du jugement et survient lorsque la direction a déterminé que la quantité de réserves économiquement récupérables est suffisante pour commencer la mise en valeur commerciale et que les approbations nécessaires à cette fin ont été obtenues.

Les montants comptabilisés au titre de la déplétion et de l'amortissement des actifs de prospection et d'évaluation sont fondés sur des estimations des réserves prouvées mises en valeur exploitées, des taux de production, des prix futurs du pétrole et du gaz naturel, des coûts futurs, ainsi que de la durée de vie résiduelle des actifs connexes et de la période durant laquelle ils généreront des avantages futurs.

Coût :	2021	2020
Solde au début	108 464	101 425
Acquisition de terrains	419	5 484
Dépenses de prospection	3 397	676
Variation au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	2 334	879
Solde à la fin	114 614	108 464
Déplétion cumulée		
Solde au début	(32 168)	(18 493)
Charge liée à l'amortissement des coûts des puits	(5 427)	(13 674)
Charge pour perte de valeur liée aux terrains et aux coûts des puits	(47 415)	—
Solde à la fin	(85 010)	(32 168)
Solde net à la fin	29 604	76 296

Par suite de l'acquisition de Simonette (note 4) et de la réorientation des dépenses d'investissement futures prévues vers la zone de Fox Creek, la Société a identifié un indicateur de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation existants au sein de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») du centre-ouest de l'Alberta au cours du premier trimestre de 2021. Étant donné que la Société prévoit réorienter la priorité de ses plans de mise en valeur et de forage vers des terrains non mis en valeur à rendement plus élevé liés à l'acquisition de Simonette, une perte de valeur de 24,4 M\$ a été comptabilisée relativement aux expirations à court terme de concessions qui pourraient ne pas être mises en valeur pour le moment. De plus, la Société a effectué un test de dépréciation à l'égard de son UGT du centre-ouest de l'Alberta en fonction de sa valeur recouvrable estimée au moyen d'une approche fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente selon les flux de trésorerie futurs attendus des réserves prouvées mises en valeur exploitées, calculés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôt de 15 %, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur de 21,6 M\$ au cours du premier trimestre de 2021.

Au cours du troisième trimestre de 2021, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 1,4 M\$ au titre des coûts liés aux puits engagés au cours du deuxième trimestre de 2021 à la suite d'un nouveau forage dans la zone Clearwater, lesquels pourraient ne pas être entièrement recouvrables en fonction du rendement du puits à ce jour.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. Participation dans une entreprise associée

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable en ayant le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées au coût (y compris les coûts directement attribuables à l'acquisition), et tout excédent de la quote-part de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables sur le coût de la participation est immédiatement comptabilisé en résultat net. La participation est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du résultat net revenant à la Société.

La Société cesse d'utiliser la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle la participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée.

Lorsque la Société a conclu des transactions avec une entreprise associée, les profits et les pertes découlant des transactions avec l'entreprise associée ne sont comptabilisés dans les états financiers de la Société qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans l'entreprise associée.

Dépréciation

Les participations dans des entreprises associées font l'objet d'une évaluation pour déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Lorsque cela est nécessaire, la participation est soumise à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie) avec sa valeur comptable.

Estimations et jugements comptables

La détermination de la juste valeur exige souvent que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations à l'égard d'événements futurs. Les hypothèses et les estimations relatives à la détermination de la juste valeur des actifs pétroliers et gaziers acquis reposent sur le jugement et comprennent des estimations des réserves acquises, des prix de référence prévus des marchandises et des taux d'actualisation appropriés. Des changements dans les hypothèses ou estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis pourraient avoir une incidence sur les montants comptabilisés au titre des participations.

	2021	2020
Solde au début	36 731	—
Placements, incluant les coûts de transaction	40 113	23 853
Quote-part du bénéfice d'une entreprise associée et déplétion	517	(2 050)
Excédent de la valeur sur la valeur initiale de la participation	19 461	14 928
Décomptabilisation attribuable au regroupement d'entreprises (note 4)	(96 822)	—
Solde à la fin	—	36 731

Le 28 avril 2021, KRC a obtenu le contrôle relativement à sa participation dans une entreprise associée (note 4), et elle a décomptabilisé la participation mise en équivalence.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. Produits

Ventes de marchandises découlant de la production

Les produits liés à la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de condensat et de liquides de gaz naturel (les « LGN ») détenus par la Société sont comptabilisés lorsque le titre de propriété est transféré de la Société à ses clients. La Société considère que ses obligations de prestation sont remplies et que le contrôle est transféré lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

1. la Société a transféré le titre de propriété et la possession matérielle des biens à l'acheteur en vertu des modalités précisées dans le contrat;
2. la Société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens;
3. la Société a un droit actuel à un paiement une fois les obligations de prestation remplies.

Produits tirés des activités de commercialisation

La Société achète du gaz naturel au Canada auprès de tiers afin d'honorer ses engagements liés aux contrats d'achat ferme relatifs au transport par gazoduc. Les ventes ultimes de gaz naturel acheté sont reflétées à titre de produits tirés des activités de commercialisation. Les charges liées aux activités de commercialisation comprennent l'achat initial de marchandises ainsi que les coûts de transport et autres frais de commercialisation connexes.

	2021	2020
Condensat	81 978	708
Pétrole	14 389	7 743
LGN	22 659	166
Gaz naturel	63 642	1 141
Ventes de marchandises découlant de la production	182 668	9 758
Produits tirés des activités de commercialisation	114 517	—
Total des produits	297 185	9 758

10. Emprunts

Les emprunts sont évalués initialement à la juste valeur et sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur des emprunts se rapproche de la valeur comptable en raison de l'utilisation de taux d'intérêt variables du marché pour déterminer l'évaluation.

Le 10 décembre 2021, la Société a modifié et mis à jour sa convention de crédit. La Société a conclu une facilité de crédit renouvelable prorogeable garantie de premier rang de 315,0 M\$ (la « facilité de crédit ») avec un consortium de banques. La facilité de crédit comprend une facilité d'exploitation de 65,0 M\$ et une facilité consortiale de 250,0 M\$. La facilité de crédit est une facilité engagée de 364 jours qui est renouvelable jusqu'au 31 mai 2022, date à laquelle elle peut être prorogée à la discrétion des prêteurs. Si la période de renouvellement n'est pas prorogée, le montant non prélevé sur la facilité de crédit sera annulé et le solde restant dû devra être remboursé à la fin de la période de non-renouvellement, soit le 31 mai 2023. La base d'emprunt est déterminée en fonction de l'évaluation des prêteurs des réserves actuelles de pétrole et de gaz naturel de la Société et des prix des marchandises.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les montants prélevés en vertu de la facilité de crédit portent intérêt au taux des acceptations bancaires en vigueur majoré des commissions d'acceptation, au taux préférentiel des prêteurs ou au taux de base américain plus les marges applicables, selon la forme de l'emprunt de la Société. Les marges applicables et les commissions d'acceptation sont fondées sur une grille de prix à échelle mobile liée au ratio dette/bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (« BAIIA bancaire ») de la Société, pour un minimum du taux préférentiel bancaire ou du taux de base américain plus une marge applicable allant de 1,75 % à 5,25 % ou un minimum du taux des acceptations bancaires plus une commission d'acceptation allant de 2,75 % à 6,25 %. Le montant non prélevé sur la facilité de crédit est assujéti à des commissions d'attente allant de 0,6875 % à 1,5625 % en fonction du ratio dette/BAIIA.

La nouvelle facilité de crédit est garantie par une débenture remboursable à vue à charge flottante de 1,0 G\$ et une convention de sûreté générale grevant l'ensemble des actifs de la Société. Au 31 décembre 2021, la Société avait des lettres de crédit en cours de 52,3 M\$, ce qui réduit la capacité d'emprunt aux termes de la facilité d'exploitation. La capacité d'emprunt de la Société au 31 décembre 2021 était de 228,0 M\$.

	2021	2020
Prélèvements sur la facilité de crédit	34 698	—
Coûts de financement différés	(1 830)	—
Solde à la fin	32 868	—

La Société n'est pas assujéti à des clauses restrictives financières en vertu de la facilité de crédit.

11. Nombre moyen pondéré d'actions

Le résultat de base par action est calculé en divisant la perte nette par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la méthode des actions propres, en tenant compte de la dilution potentielle qui se produirait si les options sur actions et les bons de souscription étaient exercés.

	2021	2020
Nombre moyen pondéré d'actions de base	31 689	13 540
Incidence des instruments dilutifs	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions dilué	31 689	13 540

Toutes les options, tous les bons de souscription liés au rendement et tous les bons de souscription au capital ont eu un effet antidilutif pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour les périodes comparatives présentées a été ajusté pour refléter le regroupement des actions à raison de 10 pour 1, tel qu'il est décrit à la note 14.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée au titre des obligations liées à l'abandon et à la remise en état d'immobilisations corporelles et d'actifs de prospection et d'évaluation. Le montant compensatoire inscrit aux immobilisations corporelles ou aux actifs de prospection et d'évaluation est amorti selon le mode des unités d'œuvre, tel qu'il est décrit précédemment. Après l'évaluation initiale, le passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est ajusté à la fin de chaque période afin de refléter l'écoulement du temps, ce qui donne lieu à une charge de désactualisation. Les variations des flux de trésorerie futurs estimatifs et toute variation du taux d'actualisation entraînent une augmentation ou une diminution de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et du montant compensatoire inscrit aux immobilisations corporelles ou aux actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts réels engagés au règlement du passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisés en diminution du passif.

Estimations et jugements comptables

Les estimations de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sont fondées sur les exigences juridiques et implicites actuelles, la technologie, les prix, l'inflation des coûts, le taux d'intérêt sans risque, le calendrier et les plans prévus relativement aux mesures correctives. Les coûts réels et les sorties de trésorerie peuvent différer des estimations en raison des modifications apportées aux lois et aux règlements, des attentes du public, des conditions du marché, de la mise au jour et de l'analyse des conditions du site et des changements technologiques.

	2021	2020
Solde au début	1 597	701
Passifs contractés	2 465	868
Acquisitions	16 593	—
Charge de désactualisation	654	15
Modifications des estimations	20 481	—
Réévaluation des passifs acquis ¹	47 571	13
Dépenses relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(671)	—
Solde à la fin	88 690	1 597
Tranche courante des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	6 210	—
Tranche à long terme des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	82 480	1 597
Solde à la fin	88 690	1 597

1. La réévaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 4) a été effectuée en utilisant un taux d'intérêt sans risque.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société découlent de sa participation dans les actifs pétroliers et gaziers, tels que les sites de forage, les installations et les systèmes de collecte. Le total des flux de trésorerie non actualisés estimatifs requis pour régler les obligations, gonflé de 2,0 % (31 décembre 2020 – 1,5 %), est d'environ 88,7 M\$ (31 décembre 2020 – 1,6 M\$). Ces flux de trésorerie ont été actualisés au moyen d'un taux d'intérêt sans risque de 2,0 % (31 décembre 2020 – 1,3 %) fondé sur les obligations de référence à long terme du gouvernement du Canada. La Société s'attend à ce que ces obligations soient réglées sur une période de un an à trente-six ans.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Engagements

À chaque date de clôture, la Société comptabilise les engagements contractuels non comptabilisés au titre des paiements minimums convenus par contrat non actualisés.

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, que le paiement est probable et que le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé à titre de provision constitue la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation à la date du bilan, établie au moyen d'une technique d'actualisation et d'un taux avant impôt sans risque.

en millions de dollars	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite
Collecte, traitement et transport	55,8	63,3	65,3	57,1	12,4	253,9
Achats de gaz naturel	81,7	—	—	—	—	—
Matériel de bureau et logiciels	0,3	—	—	—	—	—
Fonds lié aux terrains	0,4	—	—	—	—	—
Autres	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	1,1
Total	138,6	63,7	65,7	57,5	12,8	255,0

Dans le cadre de l'acquisition de Simonette et du regroupement avec Distinction, la Société a repris des engagements relatifs au transport de gaz naturel d'approximativement 120,0 Mpi³/j pour acheminer du gaz à Chicago par le gazoduc d'Alliance jusqu'en octobre 2025. La Société a conclu divers accords d'achat de gaz naturel afin d'approvisionner la capacité sous-utilisée du gazoduc d'Alliance jusqu'en décembre 2022.

14. Capital social

Les actions ordinaires émises représentent une participation résiduelle dans la Société et sont comptabilisées à titre de variation du capital social. Les coûts admissibles découlant d'une opération sur capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote.

en milliers, sauf le nombre d'actions

Actions ordinaires :	Nombre	(\$)
Solde au 31 décembre 2019	12 811 636	128 048
Appels de fonds liés à la marge de crédit sur actions	5 900 386	59 004
Actions émises en contrepartie de services	11 696	117
Solde au 31 décembre 2020	18 723 718	187 169
Appels de fonds liés à la marge de crédit sur actions	11 350 578	113 506
Placement privé (déduction faite des frais d'émission)	3 398 341	32 687
Actions émises en contrepartie de services	28 746	287
Actions émises lors de l'acquisition de Distinction (note 4)	10 173 200	101 732
Solde au 31 décembre 2021	43 674 583	435 381

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le 20 août 2018, la Société a conclu divers accords de souscription avec la direction, les administrateurs et un investisseur en capital-investissement. La Société avait conclu une entente de financement par marge de crédit sur actions avec des fonds gérés par ARC Financial Corp. (« ARC ») relativement à une option permettant d'investir jusqu'à 250,0 M\$ à raison de 10 \$ par action ordinaire, montant qui a été augmenté en 2021 pour un produit total sur titres de capitaux propres de 275,0 M\$.

En 2021, la Société a prélevé l'intégralité du montant de 275,0 M\$ sur sa marge de crédit sur actions et a généré un produit net de 32,0 M\$ dans le cadre d'un placement privé.

Le 22 septembre 2021, la Société a acquis les actions ordinaires restantes de Distinction qu'elle ne possédait pas déjà en émettant 10,2 millions d'actions ordinaires (après regroupement) (note 4). Dans le cadre de l'arrangement, les actions ordinaires de Kiwetinohk ont été regroupées à raison de 10 pour 1 et cet ajustement a été reflété rétroactivement dans les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

15. Régimes de rémunération fondée sur des actions

Les paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres versés aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux autres fournisseurs de services comprennent les options, les bons de souscription liés au rendement et les bons de souscription au capital et sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. La juste valeur est passée en charges sur la période d'acquisition des droits en fonction de l'estimation de la Société à l'égard des instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis, et une augmentation correspondante du surplus d'apport est comptabilisée. Lorsque des instruments de capitaux propres sont exercés, le produit en trésorerie ainsi que le montant précédemment comptabilisé à titre de surplus d'apport sont comptabilisés à titre de capital social. La Société incorpore un taux de déchéance estimatif pour les instruments de capitaux propres dont les droits ne seront pas acquis, et apporte par la suite des ajustements en fonction des déchéances réelles à mesure qu'elles se produisent.

Estimations et jugements comptables

Les données d'entrée importantes utilisées dans le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes comprennent la juste valeur des actions à la date d'émission, la volatilité attendue, le rendement en dividende, les déchéances et les taux d'actualisation.

Dans le cadre du regroupement des actions à raison de 10 pour 1, tel qu'il est décrit à la note 14, le nombre d'actions à l'exercice des options, des bons de souscriptions liés au rendement et des bons de souscription au capital a été divisé par 10 et le prix d'exercice correspondant a été multiplié par 10. Les périodes correspondantes de l'exercice précédent ont été ajustées rétroactivement pour refléter le regroupement des actions à raison de 10 pour 1.

Options sur actions

La Société offre un régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs, des dirigeants, des employés et des conseillers de la Société. Le nombre total d'options sur actions pouvant être attribuées en tout temps en vertu du régime ne doit pas dépasser 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les options sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits et à moins d'indication contraire de la part du conseil d'administration au moment de l'attribution, les droits sur les options sont acquis au fil du temps à raison de un tiers à chacun des trois premiers anniversaires de la date d'attribution et expirent sept ans après la date d'attribution. Les options sont réglées au moyen de l'émission d'actions de la Société ou peuvent être exercées sans décaissement lors d'un événement de liquidité.

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En circulation au 31 décembre 2019	1 410 958	10,0
Attribuées	106 778	10,0
Frappées de déchéance	(229 446)	10,0
En circulation au 31 décembre 2020	1 288 290	10,0
Attribuées	1 394 819	10,0
Frappées de déchéance	(64 290)	10,0
Sous-total	2 618 819	10,0
Options de Distinction reprises (note 4)	608 872	7,50
En circulation au 31 décembre 2021	3 227 691	9,53

Options en circulation			Options pouvant être exercées	
Prix d'exercice	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
7,50	608 872	0,3	608 872	7,50
10,00	2 618 819	5,1	1 198 169	10,00
9,53	3 227 691	4,2	1 807 041	9,16

Bons de souscription liés au rendement

La Société a un régime de bons de souscription liés au rendement à l'intention des administrateurs, des dirigeants, des employés et des conseillers de la Société. La Société ne peut émettre de nouveaux bons de souscription liés au rendement en tant que société ouverte. Une fois les droits acquis, chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire à divers prix d'exercice, soit 15,00 \$, 17,50 \$, 20,00 \$, 22,50 \$ et 25,00 \$.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les bons de souscription liés au rendement sont assujettis à des conditions d'acquisition des droits relatives au passage du temps. À moins d'indication contraire de la part du conseil d'administration au moment de l'attribution, les droits sur les bons de souscription liés au rendement sont acquis à raison de un tiers à chacun des trois premiers anniversaires de la date d'attribution. Les bons de souscription liés au rendement peuvent être exercés au plus tard le 20 août 2025 ou lors d'un événement de liquidité survenant avant cette date. Les bons de souscription sont réglés au moyen de l'émission d'actions de la Société ou peuvent être exercés sans décaissement lors d'un événement de liquidité.

	Nombre de bons de souscription liés au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En circulation au 31 décembre 2019	2 821 917	20,0
Attribués	213 556	20,0
Frappés de déchéance	(456 979)	20,0
En circulation au 31 décembre 2020	2 578 494	20,0
Attribués	5 464 497	20,0
Frappés de déchéance	(120 655)	20,0
En circulation au 31 décembre 2021	7 922 336	20,0

Fourchette des prix d'exercice (\$)	Nombre de bons de souscription	Bons de souscription en circulation	Bons de souscription pouvant être exercés	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
		Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre de bons de souscription	
15,00	1 584 472	4,6	480 235	15,00
17,50	1 584 471	4,6	480 236	17,50
20,00	1 584 466	4,6	480 236	20,00
22,50	1 584 464	4,6	480 236	22,50
25,00	1 584 463	4,6	480 241	25,00
20,00	7 922 336	4,6	2 401 184	20,00

Bons de souscription au capital

La Société avait un régime de bons de souscription au capital à l'intention des administrateurs, des dirigeants, des employés et des conseillers de la Société et de certaines autres parties approuvées. Les bons de souscription au capital ont été résiliés au moment de conclure l'arrangement avec Distinction (note 4). Chaque bon de souscription au capital aurait donné à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire à un prix d'exercice de 1 \$, plus les deux tiers de l'excédent du prix par action ordinaire lié à un événement de liquidité ou à un PAPE moins 1,50 \$.

	Nombre de bons de souscription au capital
En circulation aux 31 décembre 2019 et 2020	2 007 330
Résiliés à la suite de l'acquisition de Distinction (note 4)	(2 007 330)
En circulation au 31 décembre 2021	—

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Rémunération fondée sur des actions

Le tableau suivant présente un résumé des données d'entrée utilisées pour évaluer les options sur actions et les bons de souscription.

	2021	2020
Taux d'intérêt sans risque	0,91 %	2,0 %
Durée de vie prévue	5,0 à 7,0 ans	5,0 à 7,0 ans
Volatilité attendue ¹	50 %	50 %
Taux de dividende attendu	0 %	0 %
Taux de déchéance prévu	10 %	15 %
Juste valeur moyenne pondérée	3,21 \$	5,02 \$

1. Kiwetinohek a estimé la volatilité attendue au cours de la durée de vie de l'option en se basant sur une moyenne pour un groupe de sociétés pétrolières et gazières intermédiaires analogues.

16. Gestion du capital

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à maintenir une structure prudente qui lui assurera une souplesse financière pour réaliser des projets stratégiques et saisir de nouvelles occasions d'affaires. La Société gère sa structure du capital, et y apporte des ajustements, en fonction des variations de la conjoncture. Le capital de la Société comprend les capitaux propres, les emprunts et le fonds de roulement. La Société prévoit utiliser sa facilité de crédit aux fins du fonds de roulement pour financer des projets futurs dans l'attente de percevoir les flux de trésorerie liés aux nouveaux investissements et visera un ratio de la dette nette par rapport aux flux de trésorerie liés aux opérations ajustés des 12 derniers mois ne dépassant pas 1,0 fois.

La Société n'est assujettie à aucune clause financière restrictive ou exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

(Insuffisance) excédent du fonds de roulement ajusté

(L'insuffisance) l'excédent du fonds de roulement ajusté correspond aux actifs courants moins les passifs courants, compte non tenu des contrats de gestion des risques. (L'insuffisance) l'excédent du fonds de roulement ajusté est utilisé par la direction pour offrir une vue d'ensemble des liquidités de la Société. La tranche courante liée aux contrats de gestion des risques n'a pas été prise en compte du fait qu'il n'y a aucune intention de réaliser ces instruments financiers et qu'ils sont également soumis à un degré élevé de volatilité avant le règlement final.

	2021	2020
Actifs courants	47 557	57 692
Passifs courants	(92 316)	(3 291)
(Insuffisance) excédent du fonds de roulement	(44 759)	54 401
Passifs liés aux contrats de gestion des risques	26 115	—
(Insuffisance) excédent du fonds de roulement ajusté	(18 644)	54 401

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Dette nette (excédent net)

La dette nette (l'excédent net) correspond aux emprunts plus l'insuffisance (l'excédent) du fonds de roulement ajusté et représente les obligations financières nettes de la Société. La dette nette (l'excédent net) est utilisé par la direction pour offrir une vue d'ensemble de la structure du capital et fournir une mesure clé pour évaluer les liquidités de la Société.

	2021	2020
Emprunts	32 868	–
Insuffisance (excédent) du fonds de roulement ajusté	18 644	(54 401)
Dette nette (excédent net)	51 512	(54 401)

Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations ajustés

Les flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations ajustés correspondent aux flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation avant la variation nette du fonds de roulement hors trésorerie lié aux activités d'exploitation, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les coûts de restructuration, les coûts d'acquisition et les coûts liés aux accords de règlement. La direction utilise les flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations ajustés pour analyser le rendement, et estime qu'ils représentent également une mesure clé puisqu'ils démontrent la capacité de la Société de générer la trésorerie nécessaire pour financer les dépenses d'investissement futures et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et pour rembourser sa dette.

	2021	2020
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	35 820	(1 661)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie lié aux activités d'exploitation	11 977	382
Dépenses relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	671	–
Coûts de restructuration	2 458	–
Coûts d'acquisition	8 903	–
Coûts liés à une entente de règlement	10 000	–
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations ajustés	69 829	(1 279)

17. Charges financières

	2021	2020
Désactualisation	654	17
Intérêts et frais bancaires	2 959	–
Intérêts sur les obligations locatives	71	67
Amortissement des coûts de financement différés	901	–
Charges financières	4 585	84

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. Impôt sur le résultat

Impôt exigible

L'impôt exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice présenté dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global en raison des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition en vigueur adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs dans les états financiers et la base fiscale correspondante utilisée dans le calcul du bénéfice imposable, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt sur le résultat est comptabilisé directement dans les capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Estimations et jugements comptables

Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Économie d'impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente la composition de l'économie d'impôt sur le résultat de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

	2021	2020
Exigible	—	—
Économie d'impôt différé	(9 811)	—
Économie d'impôt sur le résultat	(9 811)	84

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'économie d'impôt prévue et l'économie d'impôt comptabilisée de la Société.

	2021	2020
Perte nette avant impôt	(32 126)	(4 869)
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial	23,0 %	23,0 %
Charge (économie) d'impôt prévue	(7 389)	(1 120)
Incidence des éléments suivants sur l'impôt :		
Rémunération fondée sur des actions	3 329	488
Variation de l'actif d'impôt différé non comptabilisé ¹	2 070	2 192
Incidence du regroupement sur la participation dans une entreprise associée	(2 989)	—
Quote-part du résultat dans une entreprise associée	(4 553)	(1 481)
Coûts de financement différés et autres	(279)	(79)
Économie d'impôt sur le résultat	(9 811)	—

1. Le solde est présenté déduction faite des ajustements de la juste valeur au titre des actifs acquis.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Impôt différé

	2021	2020
Actifs d'impôt différé :		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	20 399	367
Frais d'émission d'actions et de titres d'emprunt	690	10
Pertes autres qu'en capital	54 113	11 782
Contrats de gestion des risques	6 625	—
Autres	88	—
Passifs d'impôt différé :		
Prospection et évaluation et immobilisations corporelles	(18 164)	(4 367)
Participation dans une entreprise associée	—	(1 481)
Actif d'impôt différé net	63 751	6 311
Actif d'impôt différé non comptabilisé	(63 751)	(6 311)
Actif d'impôt différé	—	—

Les actifs d'impôt différés de la Société n'ont pas été comptabilisés en raison de son historique de pertes comptables et fiscales, laquelle crée de l'incertitude quant à la probabilité de bénéfices imposables dans le futur.

Au 31 décembre 2021, la Société disposait de comptes fiscaux totalisant 724 M\$ (31 décembre 2020 – 95 M\$), incluant des reports en avant de pertes autres qu'en capital de 235 M\$ (31 décembre 2020 – 51 M\$) pouvant servir à réduire le bénéfice des exercices futurs aux fins de l'impôt.

19. Instruments financiers et gestion du risque

Les instruments financiers de la Société comptabilisés dans le bilan consolidé comprennent la trésorerie, les débiteurs, les dépôts, les fonds détenus en fiducie, les créditeurs et charges à payer, les obligations locatives, le passif à long terme, la contrepartie au titre des paiements éventuels, les emprunts et les contrats de gestion des risques.

Classement

Les instruments financiers de la Société sont classés et évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Tous les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Tous les passifs financiers sont évalués au coût amorti sauf ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels comprennent la contrepartie au titre des paiements éventuels et les contrats de gestion des risques.

Présentation

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans le bilan consolidé lorsqu'une entité possède le droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Estimations et jugements comptables

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur et estimés selon la hiérarchie suivante établie en fonction du caractère observable des données d'entrée :

- 1) données d'entrée de niveau 1 – cours sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation;*
- 2) données d'entrée de niveau 2 – données d'entrée autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;*
- 3) données d'entrée de niveau 3 – données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.*

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur comprennent la trésorerie, la contrepartie au titre des paiements éventuels et les contrats de gestion des risques. La trésorerie est classée comme une évaluation de niveau 1, et la contrepartie au titre des paiements éventuels et les contrats de gestion des risques sont classés dans comme une évaluation de niveau 2, selon la hiérarchie des justes valeurs.

En vertu des contrats de gestion des risques, lesquels sont des instruments financiers dérivés, la direction a choisi de ne pas utiliser la comptabilité de couverture et, par conséquent, comptabilise la juste valeur de ses contrats sur gaz naturel, sur pétrole brut, sur devises et sur écart de base dans le bilan consolidé à chaque période de présentation de l'information financière, et les variations de la juste valeur des contrats financiers sont comptabilisées à titre de profits et de pertes latents dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

La valeur comptable des débiteurs, des dépôts, des créditeurs et charges à payer et des obligations locatives se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La valeur comptable des emprunts se rapproche de leur juste valeur en raison de l'utilisation de taux variables. Les fonds détenus en fiducie et le passif à long terme ont une valeur comptable qui ne diffère pas de la juste valeur de manière significative.

Dépréciation des actifs financiers

La dépréciation des créances est évaluée au montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie puisqu'elles ne comportent pas de composantes financement importantes.

La nature des instruments financiers expose la Société au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit à l'égard de sa trésorerie, de ses débiteurs et de ses contrats de gestion des risques.

Les soldes de trésorerie et les contrats de gestion des risques de la Société sont détenus auprès de grandes institutions financières bien établies. La Société gère le risque de crédit en s'assurant de ne conclure des transactions qu'avec des contreparties dont le degré de solvabilité est élevé et en examinant régulièrement son exposition à court terme avec ces contreparties.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 décembre 2021, la majeure partie de l'exposition au risque de crédit lié aux débiteurs avait trait aux produits tirés des ventes à recevoir relativement aux volumes de production de décembre 2021 et à la commercialisation du gaz acheté. Les acheteurs des ventes de marchandises de la Société remettent les montants dus à la Société au plus tard le 25^e jour du mois suivant le mois de production. Au 31 décembre 2021, des créances de 37,8 M\$ auprès d'acheteurs de marchandises considérés comme étant de première qualité représentaient environ 88 % du total du solde des débiteurs, et elles ont été recouvrées après la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2021, des créances de 2,9 M\$ étaient en souffrance depuis plus de 90 jours.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

	2021	2020
Ventes de marchandises découlant de la production et des activités de commercialisation	37 799	772
Rabais consentis par l'État	3	517
Déclarations auprès du gouvernement	2 480	124
Coentreprise	2 885	7
Autres	12	1 387
Total des débiteurs	43 179	2 807
Trésorerie	2 343	54 476
Total de l'exposition	45 522	57 283

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit par le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société mène ses activités dans un secteur capitalistique caractérisé par des cycles d'exploitation à moyen et à long terme. La Société peut être confrontée à de longs délais de développement ainsi qu'à des risques liés à l'augmentation des coûts en capital et des délais d'exécution des projets en raison de la disponibilité des ressources, des permis et d'autres facteurs indépendants de sa volonté. La Société surveille régulièrement ses besoins de liquidités en évaluant sa capacité à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, l'accès au financement externe, les obligations exigibles au titre de la dette, et ses besoins futurs prévus en matière de dépenses d'exploitation et d'investissement.

Le tableau suivant présente les sorties de trésorerie prévues relatives aux passifs financiers de la Société au 31 décembre 2021.

en millions de dollars	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite
Créditeurs	54,4	—	—	—	—	—
Contrepartie au titre des paiements éventuels	5,0	6,6	—	—	—	—
Obligations locatives	0,6	—	—	—	—	—
Emprunts ¹	1,8	36,0	—	—	—	—
Contrats de gestion des risques	26,1	2,7	—	—	—	—
Total	87,9	45,3	—	—	—	—

1. Comprend les remboursements du capital de la dette et les paiements d'intérêts.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les fluctuations des prix du marché, comme les taux de change, les prix des marchandises et les taux d'intérêt, aient une incidence sur l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la Société dans la mesure où celle-ci détient des instruments financiers en cours.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt dans la mesure où les fluctuations des taux d'intérêt variables du marché ont une incidence sur les intérêts engagés sur sa facilité de crédit. Sur la base de l'encours moyen de la dette au cours de l'exercice, une variation de 1,0 % du taux préférentiel bancaire entraînerait l'augmentation ou la diminution suivante des charges financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

	Augmentation (\$)	Diminution (\$)
Incidence d'une variation de 1 % du taux préférentiel sur les charges financières	441	(441)

Risque sur marchandises et risque de change

La nature des activités de la Société entraîne une exposition aux fluctuations des prix des marchandises. De plus, la Société est exposée aux fluctuations des taux de change, car les prix du pétrole brut et du gaz naturel sont fixés en fonction des prix libellés en dollars américains. La demande d'énergie, qui comprend les ventes de pétrole et de gaz naturel, est généralement liée aux activités économiques. Un ralentissement de la croissance économique, une crise économique ou une récession, ou tout autre événement économique ou politique défavorable en Amérique du Nord ou à l'échelle mondiale, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les marchés financiers mondiaux, ce qui pourrait entraîner des fluctuations des prix des marchandises et des taux de change et avoir une incidence négative sur les activités d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

La direction surveille continuellement les prix des marchandises et les taux de change et peut, de temps à autre, conclure des contrats de gestion des risques afin de gérer l'exposition à ces risques conformément aux lignes directrices en matière de gestion des risques approuvées par le conseil d'administration.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les contrats de gestion des risques de la Société en vigueur au 31 décembre 2021.

Type		T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	2023
Pétrole brut						
Contrat à prix fixe sur WTI	b/j	750	750	750	750	900
Option de vente achetée sur WTI	b/j	2 367	2 167	2 033	1 883	–
Option d'achat vendue sur WTI	b/j	2 367	2 167	2 033	1 883	–
Swap sur WTI – moyenne	\$ CA/b	69,950 \$	69,950 \$	69,950 \$	69,950 \$	82,600 \$
Option de vente achetée sur WTI – moyenne	\$ CA/b	65,000 \$	65,000 \$	65,000 \$	65,000 \$	–
Option d'achat vendue sur WTI – moyenne	\$ CA/b	76,715 \$	76,692 \$	76,668 \$	76,650 \$	–
Gaz naturel²						
Contrat à prix fixe sur NYMEX Henry Hub	MBtu/j	18 900	21 167	20 350	15 350	11 375
Option de vente achetée sur NYMEX Henry Hub	MBtu/j	2 500	2 500	2 500	2 500	2 000
Option d'achat vendue sur NYMEX Henry Hub	MBtu/j	2 500	2 500	2 500	2 500	2 000
Contrat sur base NGI Chicago par rapport à NYMEX Henry Hub	MBtu/j	17 400	19 600	18 450	17 950	9 375
Contrat à prix fixe sur NYMEX Henry Hub – moyenne	\$ US/MBtu	2,806 \$	2,986 \$	2,979 \$	2,697 \$	3,353 \$
Option de vente achetée sur NYMEX Henry Hub – moyenne	\$ US/MBtu	3,000 \$	3,000 \$	3,000 \$	3,000 \$	3,000 \$
Option d'achat vendue sur NYMEX Henry Hub – moyenne	\$ US/MBtu	4,750 \$	4,750 \$	4,750 \$	4,750 \$	3,805 \$
Contrat sur base NGI Chicago par rapport à NYMEX Henry Hub – moyenne	\$ US/MBtu	0,194 \$	(0,145) \$	(0,170) \$	(0,064) \$	0,007 \$
Contrat à prix fixe sur AECO 5A	GJ/j	2 250	2 250	2 025	2 025	–
AECO 5A – moyenne	\$ CA/GJ	2,262 \$	2,262 \$	2,092 \$	2,092 \$	–
Transport du gaz naturel^{2, 3}						
Achat – contrat sur base AECO 5A (par rapport à NYMEX Henry Hub)	MBtu/j	80 000	30 000	30 000	10 000	–
Vente – contrat sur base GDD Chicago (par rapport à NYMEX Henry Hub)	MBtu/j	(80 000)	(30 000)	(30 000)	(10 000)	–
Contrat sur base AECO 5A (par rapport à NYMEX Henry Hub) – moyenne	\$ US/MBtu	(0,971) \$	(1,335) \$	(1,335) \$	(1,335) \$	–
Contrat sur base GDD Chicago (par rapport à NYMEX Henry Hub) – moyenne	\$ US/MBtu	0,200 \$	0,052 \$	0,052 \$	0,052 \$	–
Change						
Vente – \$ US contre \$ CA (moyenne mensuelle)	\$ US	10,0 M\$	5,0 M\$	5,0 M\$	1,7 M\$	–
Taux de change \$ US/\$ CA		1,2902	1,2901	1,2901	1,2901	–

1. Les prix par unité et les volumes par jour sont présentés aux montants moyens pour la période.

2. Tous les prix des swaps de base sont exprimés en \$ US par unité en fonction du prix de référence NYMEX Henry Hub.

3. Les couvertures de transport du gaz naturel sont liées aux écarts de prix de base entre AECO et Chicago sur des engagements de transport fermes.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un résumé des pertes liées aux contrats de gestion des risques de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

	2021	2020
Pertes latentes sur les contrats de gestion des risques	28 588	—
Pertes réalisées sur les contrats de gestion des risques	36 306	—
Pertes sur les contrats de gestion des risques	64 894	—

Le tableau suivant présente les contrats de gestion des risques comptabilisés dans les bilans consolidés de la Société au 31 décembre 2021.

	2021	2020
Actifs liés à la gestion des risques	183 722	—
Passifs liés à la gestion des risques	(212 525)	—
	(28 803)	—
Contrats de gestion des risques à court terme	(26 115)	—
Contrats de gestion des risques à long terme	(2 688)	—
	(28 803)	—

Le tableau suivant démontre la sensibilité des contrats de gestion des risques de la Société au 31 décembre 2021.

	Sensibilité	Augmentation de la perte nette	Diminution de la perte nette
Gaz naturel ¹	±10 %	1 018	(1 018)
Pétrole brut ²	±10 %	12 708	(12 708)
Change ³	±1 %	17	(17)

1. Les sensibilités des contrats sur le gaz naturel sont fondées sur une augmentation ou une diminution de 10 % du prix du gaz naturel et des différentiels de base pour les contrats conclus au 31 décembre 2021.

2. Les sensibilités des contrats sur le pétrole brut sont fondées sur une augmentation ou une diminution de 10 % du WTI pour les contrats conclus au 31 décembre 2021.

3. Les sensibilités des contrats de change sont fondées sur une augmentation ou une diminution de 0,01 \$ du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien pour les contrats conclus au 31 décembre 2021.

20. Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration comprennent les frais juridiques, les frais du contrôleur et les redevances de la Couronne liés à la réémergence de Distinction après sa faillite et une garantie subséquente pour les administrateurs et les membres de la haute direction. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a engagé des coûts de restructuration de 2,5 M\$.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Le tableau suivant présente l'incidence des variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

	2021	2020
Débiteurs	(36 428)	(427)
Charges payées d'avance et dépôts	(2 216)	(63)
Créditeurs et charges à payer	38 945	(169)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	300	(659)
Montants attribués aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	(11 977)	(382)
Activités d'investissement	12 278	(277)
	300	(659)

22. Transactions entre parties liées

Parties liées et transactions entre les parties liées

Une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité. Les parties liées comprennent :

- une personne ou un membre proche de la famille de cette personne est lié à l'entité présentant l'information financière si cette personne exerce un contrôle ou une influence notable sur cette entité ou est l'un des principaux dirigeants de l'entité présentant l'information financière;*
- une entité est liée à l'entité présentant l'information financière si l'une ou l'autre des conditions suivantes s'applique : i) l'entité et l'entité présentant l'information financière sont membres du même groupe, ii) l'une des personnes visées en 1) a le contrôle de l'entité ou participe au contrôle conjoint de celle-ci, et iii) l'une des personnes visées en 1) exerce une influence notable sur l'entité ou est l'un des principaux dirigeants de l'entité.*

Une transaction entre parties liées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre l'entité présentant l'information financière et une partie liée, qu'un prix soit facturé ou non.

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de l'entité.

La rémunération des principaux dirigeants comprend toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité en échange des services rendus par les principaux dirigeants. La rémunération comprend les avantages du personnel à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, d'autres avantages du personnel à long terme, les indemnités de cessation d'emploi et les paiements fondés sur des actions.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la charge totale liée aux principaux dirigeants, qui comprennent le chef de la direction et quatre autres membres de l'équipe de la haute direction relevant directement du chef de la direction.

	2021	2020
Salaires, primes, avantages du personnel et autres coûts liés au personnel	2 127	977
Rémunération fondée sur des actions	1 717	693
Total	3 844	1 669

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a effectué les transactions suivantes :

	2021	2020
Services juridiques d'un cabinet d'avocats dont un administrateur est un associé de la Société	2 098	522
Frais d'évaluation en amont d'un fournisseur dont un administrateur est le chef de la direction de la Société	339	383
Services liés aux champs pétrolifères en amont d'un fournisseur dont un vice-président est le président de la Société ¹	22	110
Total	2 459	1 015

1. Au 30 septembre 2021, le vice-président avait quitté ses fonctions au sein de l'entreprise de services liés aux champs pétrolifères en amont.

Toutes les transactions entre parties liées sont effectuées dans le cours normal des activités et comptabilisées à la valeur d'échange, qui se rapproche de la juste valeur des services fournis. Au 31 décembre 2021, les montants à payer à des parties liées inclus dans les créditeurs et charges à payer totalisaient 0,1 M\$ (31 décembre 2020 – 0,3 M\$).

Au moment de conclure l'arrangement avec Distinction, la Société avait un montant à recevoir net de 0,6 M\$ lié aux anciens administrateurs et employés de Distinction pour les retenues d'impôt engagées lors de la remise et de l'échange de toutes les unités d'actions restreintes de Distinction restantes au moment de la clôture. Le solde des retenues d'impôt à recevoir de 0,6 M\$ a été remboursé après le 31 décembre 2021.

23. Événements postérieurs à la date de clôture

Contrepartie au titre des paiements éventuels

En janvier 2022, la société a versé 5 M\$ en trésorerie au titre des paiements éventuels liés à l'acquisition de Simonette puisque les prix du WTI ont dépassé 56,00 \$ US en moyenne par baril en 2021 (note 4).

Facilités de crédit d'EDC

Après la fin de l'exercice, Kiwetinohk a conclu une nouvelle facilité de lettres de crédit renouvelable à vue non garantie de 15 M\$ (la « facilité de lettres de crédit ») avec une banque canadienne. Les obligations de Kiwetinohk en vertu de la facilité de lettres de crédit sont soutenues par une marge pour garanties de cautionnements bancaires d'Exportation et développement Canada (« EDC »). La marge pour garanties de cautionnements bancaires est valide jusqu'au 10 février 2023 et peut être prorogée, de temps à autre, au gré de Kiwetinohk et avec l'accord d'EDC.

Notes annexes

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date

(Tous les chiffres sont exprimés milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Engagements

En mars 2022, la Société a pris des engagements additionnels visant l'achat d'un approvisionnement en gaz naturel jusqu'en novembre 2023, pour un total estimatif de 3,5 M\$ au cours de 2022 et de 12,6 M\$ en 2023.

Contrats de gestion des risques

Après le 31 décembre 2021, la Société a conclu les contrats de gestion des risques suivants :

Type	Unité	2022	2023	2024
Contrats liés au pétrole brut				
Contrat à prix fixe sur WTI	b/j	–	275	500
Swap sur WTI – moyenne	\$ CA/b	–	70,410 \$	70,620 \$
Gaz naturel²				
Contrat à prix fixe sur NYMEX Henry Hub	MBtu/j	–	–	2 500
Option de vente achetée sur NYMEX Henry Hub	MBtu/j	3 000	–	–
Option d'achat vendue sur NYMEX Henry Hub	MBtu/j	3 000	–	–
Contrat à prix fixe sur NYMEX Henry Hub – moyenne	\$ US/MBtu	–	–	3,233 \$
Option de vente achetée sur NYMEX Henry Hub – moyenne	\$ US/MBtu	4,45 \$	–	–
Option d'achat vendue sur NYMEX Henry Hub – moyenne	\$ US/MBtu	5,125 \$	–	–
Transport de gaz naturel^{2, 3}				
Achat – contrat sur base AECO 5A (par rapport à NYMEX Henry Hub)	MBtu/j	29 167	–	–
Vente – contrat sur base GDD Chicago (par rapport à NYMEX Henry Hub)	MBtu/j	(29 167)	–	–
Contrat sur base AECO 5A (par rapport à NYMEX Henry Hub) – moyenne	\$ US/MBtu	(1,199) \$	–	–
Contrat sur base GDD Chicago (par rapport à NYMEX Henry Hub) – moyenne	\$ US/MBtu	(0,226) \$	–	–
Change				
Option de vente achetée – \$ US contre \$ CA (moyenne mensuelle)	\$ US	2,9 M\$	–	–
Option d'achat vendue – \$ US contre \$ CA (moyenne mensuelle)	\$ US	2,9 M\$	–	–
Taux de change \$ US/\$ CA – option de vente achetée		1,2527	–	–
Taux de change \$ US/\$ CA – option d'achat vendue		1,3000	–	–

1. Les prix par unité et les volumes par jour sont présentés aux montants moyens pour la période.

2. Tous les prix des swaps de base sont exprimés en \$ US par unité en fonction du prix de référence NYMEX Henry Hub.

3. Les couvertures de transport du gaz naturel sont liées aux écarts de prix de base entre AECO et Chicago sur des engagements de transport fermes.